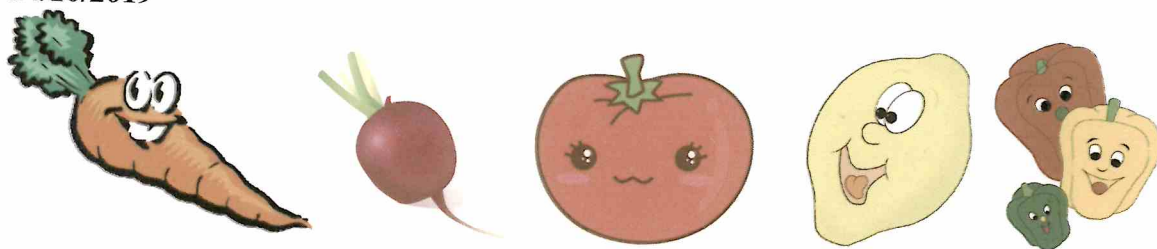


14/10/2019



# A compter de cette semaine nous vous proposerons un repas végétarien par semaine.

**Avec la loi Alimentation adoptée fin 2018, les repas végétariens devront être proposés, dès le début du mois de novembre, au minimum une fois par semaine au sein des établissements scolaires.**

Changement de régime pour les cantines. Si jusqu'alors, les établissements scolaires n'étaient pas tenus de proposer des repas végétariens à leurs élèves, la **loi du 30 octobre 2018** pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, plus communément appelée **loi Alimentation** ou **loi EGalim**, vient changer la donne. Désormais, **toutes les cantines** devront, sur une période test de deux ans, proposer des **repas végétariens** au moins **une fois par semaine** et ce, dès le début du mois de novembre. Selon la loi, "les gestionnaires, publics ou privés, des services de restauration collective scolaire sont tenus de proposer au moins une fois par semaine un menu végétarien. L'expérimentation fera l'objet d'une évaluation dont les résultats seront transmis six mois avant son terme".